



**Réunion du 11 Septembre 2015**  
**2015/009**

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-02* **Objet : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ADDAINISSEMENT COLLECTIF 2014**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'assainissement collectif

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Languédias. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-0\** **Objet : ASSAINISSEMENT ACTUALISATION DES TARIFS**

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 01 septembre 2015 émanant de la Direction Régionale Clientèle de la SAUR relatif à l'actualisation des tarifs des redevances assainissement.

Il rappelle :

- ✓ qu'une convention pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement est signé entre la commune de Languédias et la SAUR.
- ✓ Les tarifs appliqués en 2015, à savoir :
  - Redevance d'abonnement : 85 € HT
  - Redevance s'appliquant au M3 d'eau consommé : 1 € HT

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide:

- Que les tarifs appliqués pour l'année 2016 seront les suivants :
  - **Redevance d'abonnement : 85 € HT**
  - **Redevance s'appliquant au M3 d'eau consommé : 1.05 € HT**
- De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-04* **Objet : ITINERAIRES DE RANDONNEES**

M. le Maire donne la parole à Mme Anne JEHANNO, membre de la commission patrimoine qui présente les circuits définitifs :

- Le grand tour : 17 Km (4h30)
- Variante n° 1 : St-Armel : 7.5 km (2h)
- Variante n° 2 / Le coudray
  - En empruntant le circuit de St-Armel : 12.5 km (3h)
  - En coupant par l'église : 6 km (1 h 30)
- St-René : 8 km (2h)

Une grande partie des circuits est ouverte aux vététistes et aux cavaliers.

Certaines zones sont humides en hiver (secteur du Bos/La Dalibotière, Kerauvêpres, St-René et le secteur sud-est de carré).

**Réunion du 11 Septembre 2015**  
**2015/009**

Sur le circuit de St-René, le passage au bord de l'étang est interdit en période de chasse (du 20 août au 22 février), il faut emprunter le bord de la route menant à Trébédan et tourner à gauche pour rejoindre la Devallée.

Elle précise :

- Que la carte sera insérée dans le prochain bulletin avec un article.
- qu'elle sera mise à la disposition des touristes à la mairie.
- que l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) a donné son autorisation de reproduction sous certaines conditions qu'elle explique.
- que les circuits seront aussi répertoriés sur le site de la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan, avec les points d'intérêts.
- qu'ils peuvent aussi être diffusés sur le site du Pays de Dinan, de la Région Bretagne.
- qu'il reste quelques conventions à signer, entre autres avec la commune d'Yvignac la Tour et de Trédias.
- que le balisage est en cours, qu'il devrait être terminé début octobre.
- que Languédias a un kilométrage de circuits beaucoup plus important, 25 Km pour une moyenne de 13Km pour les autres communes du pays de Plélan.
- que l'association des randonneurs du canton de Plélan-le-Petit a décidé de prendre la totalité du coût du balisage à sa charge.
- que la remise en état a été réalisée par des bénévoles et tient à remercier, Jean et Dominique Guérin, Gilbert Renault, André Renault, Ronan Jehanno.
- qu'il reste certains aménagements :
  - une passerelle entre Le Bos/La Dalibotière
  - deux barrières à vaches à Kérauvêpres
  - couper des troncs sur Kérauvêpres, St René et Le Bos/Dalibotière
  - refaire l'évacuation naturelle à Kerauvêpres.
- qu'elle a demandé un devis auprès de Stéredenn pour un entretien avec 2 ou 3 passages par an.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme JEHANNO, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- ✓ Dans un premier temps, félicite Mme Jehanno et les diverses personnes qui ont donné de leur temps pour participer à la mise en place, à l'aménagement, au balisage des différents circuits.
- ✓ Valide l'ensemble du travail réalisé.
- ✓ Décide en contrepartie de l'effort financier consenti par l'association des randonneurs du Pays de Plélan le Petit de mettre gratuitement la salle polyvalente à leur disposition pour leur assemblée générale du 19 septembre 2015.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les conventions (avec les propriétaires, les communes concernées, voire également avec certains locataires) et tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ce dossier.

**Réunion du 11 Septembre 2015**  
**2015/009**

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-05* **Objet : PLAN DEPARTEMENTAL DES  
ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEES \* PDPPR**

Monsieur le Maire rappelle :

Les diverses dispositions prises concernant les itinéraires de randonnées.

Que chaque conseiller a été destinataire de la réglementation concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

Il soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Général lui demandant d'émettre son avis sur la MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEES et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1. émet un avis favorable au PDIPR.
2. accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux (plan joint en annexe) :
  - Chemin de Couaclé à Carré**
  - Chemin des Landes**
  - Chemin de Couaclé**
  - Chemin de la Touche**
  - Chemin du Val**
  - Chemin des Courbes**
  - VC n° 9**
3. s'engage à :
  - A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan.
  - A l'aménagement des sentiers.
  - A préserver leur accessibilité.
  - A en garantir le balisage.
  - A en garantir l'entretien.
  - A signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs.
  - A proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières.
  - A proposer une dés inscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée.
4. Confie à la communauté de communes de Plancoët-Plélan comme inscrit dans ses statuts :
  - La promotion (Office du Tourisme/Websig du Pays de Dinan)
  - L'animation (Office du Tourisme)
5. autorise Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-06* **Objet : RESTAURATION COLLECTIVE ET  
PRODUITS LOCAUX\*ADHESION SAVEURS DU PODOUVRE**

M. le Maire rappelle :

- ✓ les dispositions prises par la commune concernant la restauration collective et les produits locaux au niveau de la cantine scolaire.
- ✓ Que chaque conseiller a été destinataire des documents relatifs à la demande d'adhésion « Saveurs de Poudouvre ».

Il reprend le document présentant l'association, les valeurs ainsi que les objectifs, les activités et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne:

- Son accord pour adhérer à l'association « Saveurs de Poudouvre » (montant de la cotisation pour l'année 2015 : 30€).

**Réunion du 11 Septembre 2015**  
**2015/009**

- Pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-01* **Objet : DENOMINATION DE L'ECOLE**

M. le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué lors d'une précédente réunion et demande si chacun y a réfléchi.

Lui propose «Ecole Publique Les Picotous » et explique le pourquoi.

Après débats, il est décidé de travailler ce sujet en collaboration avec les enseignants, les enfants de l'école, l'association des Jeunes et de demander à la population son avis par le biais du bulletin municipal.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-08* **Objet : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES\* ECOLE Ste-ANNE de MEGRIT**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 15 juin 2015, le conseil a décidé de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés dans la commune et scolarisés à l'école Ste-Anne puisque l'organisation du RPI permet d'accueillir tous les niveaux et que la restauration est également assurée ainsi que la garde des enfants.

Il donne lecture d'un courrier en date du 24 août 2015 émanant des services de la Préfecture, invitant le conseil municipal à revoir la participation à verser à l'école Ste-Anne, et rappelant les dispositions du décret n° 2010-1348 du 07 novembre 2010 fixant les conditions de prise en charge des dépenses obligatoires des communes participant à un regroupement pédagogique intercommunal.

Il rappelle :

- ✓ que l'organisation d'un RPI nécessite la mise en place de personnel, de la gestion et de la coordination,
- ✓ que celle des rythmes scolaires a contraint les communes à recruter du personnel pour l'encadrement des activités, à mettre en place un transport pour les enfants le mercredi midi pour ceux qui fréquentent le centre de loisirs.
- ✓ Que certains parents ont fait le choix d'inscrire leurs enfants à l'école privée afin de conserver le rythme des 4 jours d'école.

Ces obligations pèsent lourdement sur les budgets communaux qui se voient déjà diminué par la baisse des dotations.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- ✓ Prend acte et émet des inquiétudes sur la mise en place de ce décret.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-09* **Objet : AMENAGEMENT DE LA RD 89 : SECTEUR DE LA BEAUFLAIS**

M. Maire rappelle que suite aux dispositifs mis en place pour essayer de faire ralentir la circulation, il a reçu fin juillet, les riverains afin de leur restituer le diagnostic réalisé par les services de la DDTM.

Il précise :

- que suite à l'accident mortel survenu le 17 juillet, la commission CODICA (Commission pour le diagnostic, la compréhension et l'action) s'est réunie le 7 septembre pour un diagnostic (accidentologie, infrastructure etc.).
- qu'il a profité de cette réunion pour soumettre aux responsables présents le projet d'aménagement pensé par les élus.
- qu'une réunion est prévue sur les lieux le mercredi 23 septembre à 10 h 30 afin de faire le point sur l'ensemble du dossier.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- A partir de la Burie en venant de Plélan le Petit, une zone à 70 km/h sera créé jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération, un panneau « Bienvenue à Languédias » sera posé au niveau de la Burie également.

**Réunion du 11 Septembre 2015**  
**2015/009**

- Deux coussins berlinois avant et après le pont (au niveau de chez M. Guy CADOL), cette zone serait réglementée à 30 km/h (à voir si la mise en place du coussin berlinois avant le pont pose un problème par rapport à la pente requise).
- Des potelets réfléchissants tout au long du chemin piétonnier qui irait de la Burie à la place de l'église (cf. opportunité liée à la mise en place de canalisations d'eau potable)
- Un stop avec marquage au sol et un miroir, rue de la Damiette
- Création d'un caniveau au niveau de chez M. Pierrot ROBERT afin d'éviter que les graviers ruissellent sur la route avec la pluie.
- Que dans ce dossier, il sera également intégré la mise en place de 3 bandes rugueuses à l'entrée du bourg en venant de Trébédan.

Quant au secteur de la Vieuville, il sera étudié séparément, il pourrait y être installés des coussins berlinois et créer un zone 30. Il faudra également voir l'aménagement sur la route de Trédias.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-10* **Objet : POINT SUR LES CARRIERES**

M. le Maire signale qu'il a rencontré M. Franck LEGOUT, Directeur des carrières au sein du Groupe MARC, cette entreprise a repris l'Entreprise HILLION à Languédias et la carrière GICQUEL de la Landec.

L'activité sur Languédias et sur le site de la Landec a redémarré au 1<sup>er</sup> septembre avec 7 emplois sur La Landec/languédias.

M. le Maire expose le projet, à savoir :

- extraction du granit à la Landec, transformation du granit beige pour le bâtiment sur le site d'HILLION, et du granit gris chez Rébillon à St-Brice en cogle, concassage des déchets.

Il précise également :

- Que la commune restera toujours vigilante et attentive sur le devenir de tous les projets qui touche au granit, la ressource étant de plus en plus limitée, elle soit être préservée et utilisée durablement.

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-11* **Objet : AMENAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DES SPORTS\*PREPARATION DE L'INAUGURATION**

M. le Maire rappelle tout le travail réalisé pour créer cet espace, il signale que le point d'eau est mis en place, que Florian FILLAUT aura terminé le barbecue, que les buts et les bancs arriveront en début de semaine, 95% du projet sera finalisé pour l'inauguration.

Il propose de dresser les tables dehors si le temps le permet, sinon sous le préau de l'école. Il demande aux membres de la commission festivités de commander la boisson et les « petits fours ».

**Le sujet ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'il peut être examiné ou alors inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.**

**A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de l'étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.**

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-12* **Objet : LOCATION DE TERRAINS**

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées A793\*A659\*A658 à la Beauflais.

Il signale qu'il a été contacté par M. Bernard MARTIN qui édifie une maison dans le lotissement « Domaine pierre DUTHILLEUL » pour y habiter et qui recherche du terrain sur la commune pour y mettre quelques moutons.

Les terrains cités ci-dessus étant actuellement en friches, la commune n'ayant pas dans l'immédiat de projet, M. le Maire propose de les mettre à la disposition de M. MARTIN et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord pour mettre les trois parcelles citées ci-dessus à la disposition de M. MARTIN.
- Décide :

**Réunion du 11 Septembre 2015**  
**2015/009**

- Qu'un bail sera établi à compter du 15 septembre 2015 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.
- Que le montant de la location s'élèvera à 70 € pour l'année (paiement dès la mise à disposition). Le loyer évoluera en fonction de l'indice du fermage fixé annuellement par arrêté préfectoral.
- Que M. MARTIN prendra possession des terrains dans l'état où ils se trouvent, qu'il les conservera en bon état d'entretien ainsi que les clôtures existantes pendant toute la durée du bail.
- Qu'il ne pourra pas sous-louer, ni ne devra faire dans les lieux, ni construction, ni démolition sans autorisation de la collectivité.
- Que cette location pourra être résiliée par le locataire à tout moment en prévenant par lettre recommandée un mois à l'avance et à tout moment par la commune.

**Questions diverses**

**Terrain du Houx**

M. le Maire rappelle qu'il a présenté une demande auprès de la Communauté de communes Plancoët-Plélan, pour porter un projet écotouristique sur ce site, dans le cadre du contrat de territoire.

Il signale :

- Qu'il a rencontré sur les lieux, M. RAFFRAY, Président et M. LECOURT, Directeur Général des Services de la communauté de communes afin d'échanger sur ce dossier et visiter la carrière.
- Qu'il présentera au bureau des Maires qui doit avoir lieu le 28 septembre le projet avec des photos, des plans et des idées d'aménagement.

**Boulangerie**

M. le Maire signale qu'il a rencontré Frédéric SCHOMLOEFFEL qui souhaite toujours installer sa boulangerie dans le local du bourg et vendre celle de Plédéliac.

**Réunion publique du 18 septembre**

M. le Maire donne la parole à Amans qui présente le mode de forum ouvert.

**Eclairage Public**

M. Jean-Yves NEDELLEC rappelle que l'extinction des lampadaires se fait à 22 h 30, il propose de les éteindre 1 h plus tôt soit à 21 h 30 afin de faire des économies d'énergie.

Le conseil à l'unanimité émet un avis favorable.

**Elagage**

M. le Maire signale qu'il a été contacté par la laiterie Laïta de Créhen au sujet de branches bordant la voie publique qui gênent la circulation des véhicules de ramassage de lait.

Il rappelle que si les propriétaires ne satisfont pas leurs obligations d'élagages des branches après avoir été invités à le faire, il appliquera la décision prise lors de la réunion du 31 octobre 2014, à savoir : que faute d'intervention dans les délais impartis, un second courrier leur sera adressé les informant que la commune fera exécuter les travaux et que la facture leur sera adressée.

**Caravane Numérique**

Mme Graziella WERNER signale :

- que la mission locale est dotée d'une caravane numérique pour aller à la rencontre des habitants du territoire et œuvrer pour réduire la fracture numérique. Cette caravane sillonnera l'ensemble du Pays de Dinan et stationnera dans les communes où l'accès au numérique et la mobilité des jeunes sont difficiles ou restreints.
- que la caravane numérique sera sur la commune le Jeudi 22 octobre de 14 h à 17h.

**Repas du CCAS**

Mme Graziella WERNER, membre du CCAS rappelle que le repas annuel est prévu dans la salle polyvalente le Dimanche 18 octobre à partir de 12 h.

**Réunion du 11 Septembre 2015**  
**2015/009**

**Marché de NOEL**

Mme DANIEL rappelle qu'il aura lieu le Dimanche 29 Novembre.

**Elections Régionales**

Elles auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

**Réunion de Conseil**

La prochaine réunion aura lieu le Lundi 19 Octobre à 20 h et la suivante, le vendredi 20 novembre à 18 h 15.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-01* Objet : MISE A DISPOSITION TERRAINS COMMUNAUX DU HOUX

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-02* Objet : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ADDAINISSEMENT COLLECTIF 2014

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-0\** Objet : ASSAINISSEMENT ACTUALISATION DES TARIFS

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-04* Objet : ITINERAIRES DE RANDONNEES

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-05* Objet : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEES \* PDPPR

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-06* Objet : RESTAURATION COLLECTIVE ET PRODUITS LOCAUX\*ADHESION SAVEURS DU POUDOUVRE

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-01* Objet : DENOMINATION DE L'ECOLE

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-08* Objet : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES\* ECOLE Ste-ANNE de MEGRIT

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-09* Objet : AMENAGEMENT DE LA RD 89 : SECTEUR DE LA BEAUFLAIS

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-10* Objet : POINT SUR LES CARRIERES

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-11* Objet : AMENAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DES SPORTS\*PREPARATION DE L'INAUGURATION

*Séance du 11 Septembre 2015 n° 2015-009-12* Objet : LOCATION DE TERRAINS

**Questions diverses**

Terrain du Houx\*Boulangerie\*Réunion publique du 18 septembre\*Eclairage Public\*Elagage\*Caravane Numérique\*Repas du CCAS\*Marché de NOEL\*Elections Régionales\*Réunion de Conseil

**SIGNATURES**

Jean-Yves NEDELLEC 1 <sup>er</sup> Adjoint	Graziella WERNER 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Christian GICQUEL 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		



**Réunion du 11 Septembre 2015**  
**2015/009**

--	--	--	--